

## Palestine : démolition d'un village palestinien

1er décembre 2020



Le 3 novembre 2020, l'administration civile israélienne s'est introduite dans la communauté bédouine de Khirbet Humsah, située au nord de la vallée du Jourdain en Cisjordanie, et a démoli dix-huit tentes et abris dans lesquels vivaient onze familles, soit un total de 74 personnes dont 41 mineurs laissées sans abris, et cela alors que l'hiver commence et que la pandémie est toujours en cours.

MÉDECINS DU MONDE CONDAMNE LA DÉMOLITION D'UN VILLAGE PALESTINIEN ENTIER, LAISSANT 41 PERSONNES MINEURES SANS ABRI Les forces armées de l'administration israélienne ont également détruit 29 abris pour le bétail, trois hangars de stockage, neuf tentes utilisées comme cuisine, dix latrines, dix enclos à bétail, 23 réservoirs d'eau, deux panneaux solaires, ainsi que des abreuvoirs, bacs à alimentation pour bétail et plus de trente tonnes de fourrage animalier. Ils ont de plus confisqué un véhicule et deux tracteurs appartenant aux résidents. Parmi les structures qui ont été détruites, il semble qu'une partie ait été financée par les Etats Européens y compris la France, notamment les panneaux solaires et certains réservoirs d'eau.

## UN DÉPLOIEMENT DES COLONIES ISRAÉLIENNES QUI CONSTITUE UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL

Depuis 1967, Israël poursuit un plan de répartition du territoire qui vise à étendre ses colonies en Cisjordanie et à Jérusalem Est. Alors que l'administration civile israélienne a statué que 70% de la Zone C (soit 44% de la Cisjordanie) était destiné aux colonies israéliennes et à l'utilisation militaire, la population palestinienne n'est autorisée à construire que sur 1% de la Zone C. Cette politique a pour conséquence une continuelle augmentation des démolitions et des déplacements des populations palestiniennes les plus vulnérables, et ce depuis des années. Avec l'adoption de la résolution 2334 en 2014, le Conseil de Sécurité des Nations unies a condamné ces démolitions et déplacements de populations civiles, tout en réaffirmant que l'établissement de colonies en Cisjordanie « constitue une violation manifeste au regard du droit international ». Cependant, malgré cette résolution et les condamnations répétées de la communauté internationale, les déplacements forcés continuent d'avoir lieu et les colonies de s'étendre.

L'équipe de Médecins du Monde France est intervenue après l'incident, offrant des services de santé mentale d'urgence ainsi qu'un soutien psychosocial aux familles victimes.

« Tout est détruit, il ne reste même pas un bout d'abri sous lequel nous pouvons nous abriter de la pluie et parler avec les familles. »

Hala Abweh, travailleuse sociale de Médecins du Monde France à Naplouse, s'est rendue sur le terrain et a rencontré les communautés juste après l'incident. Elle raconte :

« C'était un jour difficile pour tous aujourd'hui, pour les communautés touchées et pour nous. Tout est détruit, il ne reste même pas un bout d'abri sous lequel nous pouvons nous abriter de la pluie et parler avec les familles. Il semble qu'ils n'ont pas été prévenu qu'il y aurait des démolitions, ils n'ont pas eu le temps de récupérer leurs affaires personnelles et les quelques biens qui restent ont été détruits par la pluie. Les femmes et les enfants sont particulièrement traumatisés, une jeune adolescente notamment n'arrivait pas à s'exprimer, elle était sous le choc, et très secouée par la situation dans laquelle elle se retrouve. Ils sont maintenant obligés d'aller vivre chez des parents, dans des logements déjà surpeuplés, et ils s'inquiètent pour leur sécurité, celle de leur bétail, et pour leur futur. En ces temps extrêmement difficiles et traumatiques, nous continuerons à fournir un soutien psychologique à ceux qui en ont besoin, aussi longtemps que nous le pourrons. »



L'administration civile israélienne s'est introduite dans un village bédouin en Cisjordanie et a démoli 18 tentes et abris dans lesquels vivaient plus de 70 personnes. © MdM

Pour Phillipe de Botton, Président de Médecins du Monde France, « malgré la pandémie, cette année a vue un nouveau record de démolitions dans le territoire palestinien occupé. 798 palestiniens ont perdu leur foyer en 2020, dont 404 personnes mineures1. Il semble que même les infrastructures financées avec les fonds de l'Union Européenne et ses états membres ne sont pas à l'abri, comme le montre la destruction de citernes d'eau et de réseaux électriques qui sont pourtant essentiels à la sante et l'hygiène des personnes, particulièrement en cette période de pandémie. »

« La communauté internationale à l'obligation de rappeler à Israël sa responsabilité de protéger des droits humains fondamentaux des palestiniens. »

## MÉDECINS DU MONDE PROPOSE UNE RÉPONSE AUX CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ENGANDRÉES PAR L'OCCUPATION ISRAÉLIENNE

Médecins du Monde France est présente en Palestine depuis plus de 23 ans, et répond à l'impact psychologique de la violence liée à l'occupation et aux déplacements forcés, dans les communautés telles que celle de Khirbet Humsah.

Philippe de Botton souligne que « la communauté internationale à l'obligation de rappeler à Israël sa responsabilité de protéger des droits humains fondamentaux des palestiniens, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits humains. Les destructions illégales de propriétés et les transferts forcés de personnes sous l'occupation sont passibles d'actions pénales »

« Les Etats doivent demander au Gouvernement israélien la restitution ou la compensation des démolitions et confiscations de propriété palestiniennes. »

« La communauté internationale, en particulier ceux qui ont financé les structures détruites lors de cet incident, se doivent de prendre les mesures appropriées afin d'amener Israël à respecter ses obligations internationales, et notamment à prendre des mesures concrètes afin d'appliquer la résolution 2334 du

Conseil de Sécurité des Nations Unies ; les Etats doivent également demander au Gouvernement israélien la restitution ou la compensation des démolitions et confiscations de propriété palestiniennes, notamment celles financées par les bailleurs de fonds internationaux. »

## Lire aussi: Sur le site de MdM

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Agir > Campagnes > Palestine : NON à l'annexion israélienne ! >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Palestine-demolition-d-un-village-palestinien